



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 avril 2021

Objet de la délibération

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.04.002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai 2020 et de la séance du 2 juillet 2020 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le dernier Conseil Municipal sont les suivants :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché de de travaux de réfection de l'étanchéité d'une toiture terrasse à la Maison des Associations	AEB	64 417,37	19/02/2021
Accord-cadre pour la fourniture et la maintenance des copieurs et services associés	BUSINESS-REPRO-CONSEILS	Montant minimum sur la durée du marché : 100 000 ; maximum sur la durée du marché : 140 000	02/03/2021
Marché pour les travaux de curage de fossés et dérasement des accotements en bordure de voies communales	2LTP	Montant minimum sur la durée du marché : 30 000 ; montant maximum sur la durée du marché : 87 000	16/03/2021
OBJET	BENEFICIAIRE	DUREE DE LA RECONDUCTION	DATE DE LA DECISION
Marché d'entretien, réparation et mesure débit/pression des poteaux d'incendie communaux	SAUR	1 an Montant minimum : 5 666, 66 € HT Montant maximum : 7 666, 66 € HT	18/02/2021

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

Remboursement assurances statutaires du 9 février 2021 au 12 avril 2021 : 27 936.35 EUROS

7 – Régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux

Création d'une régie de recettes pour le camping municipal

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Février 2021

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		2
Saint-Gilles	1	1
Saint-Caradec		1
TOTAL	1	4
COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		2
TOTAL	0	2

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **39**
- Nombre de DIA reçues du **01 03 2021** au **31 03 2021** : **39**

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Contentieux relatif à la propriété d'un bien	Cour Administrative d'Appel de Nantes	Le Conseil Municipal par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT charge le maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice devant les juridictions en appel (dépôt d'une requête introductive d'instance par le cabinet LEXCAP devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes)

26 – Demandes de subventions

DCDC202103006

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat et notamment de sa partie consacrée aux achats de livres par les bibliothèques, La Ville d'Hennebont, par le biais de sa médiathèque, sollicite le Centre National du Livre qui s'est vu confié la mise en œuvre de ce dispositif, afin d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de livres imprimés, au titre de l'année 2021, pour un montant total de 26 200 € TTC.

DCDAP 202104007

Dans le cadre du plan de relance au titre de la rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs du gymnase Victor Hugo, la Ville d'Hennebont sollicite l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 1 421 935 € H.T. représentant 64% de la dépense subventionnable hors taxes de 2 214 919 € H.T.
DCDAP 202104008

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) concernant le gymnase Victor Hugo, la Ville d'Hennebont sollicite l'aide financière du Département du Morbihan à hauteur de 1 421 935 € H.T. représentant 64 % de la dépense subventionnable hors taxes de 2 214 919 € H.T.

27° - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

NUMERO DE DOSSIER	DATE DE DEPOT	LIEU DES TRAVAUX	OBJET DE LA DEMANDE
PD 56 083 21C 0004	29/03/2021	Rue Francis Le Frapper	Démolition des garages (52 m ²)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 12 avril 2021,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ